

REGLEMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

11 avenue Maréchal Joffre

95100 ARGENTEUIL

CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 13 LOGEMENTS

MAITRE D'OUVRAGE SCI COVIC

64 rue Casimir Perier
95870 BEZONS

ARCHITECTE ARTKANSAS

1 rue d'Anjou
92600 ASNIERE SUR SEINE

BUREAU D'ETUDE SOL GEOSOL

Parc de l'Etoile 11 rue Arago
91380 CHILLY MAZARIN

BUREAU ETUDE STRUCTURE AB STRUCTURE

58 rue de Lonchamps
75016 PARIS

ENTREPRENEUR DE LA CONSTRUCTION SCHERMANN Stéphan

24 allée Jean Louis Rapinat
93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS

BUREAU ETUDE FLUIDES FLUELEC

29 avenue Peupliers
35510 CESSON SEVIGNE

ARTICLE 1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRE

Le présent appel d'offre concerne:

CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 13 LOGEMENTS

11 avenue Maréchal Joffre 95100 ARGENTEUIL

ARTICLE 2 CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRE

Le présent appel d'offre est ouvert à toutes entreprises inscrites aux registre des métiers ou à la chambre de commerce.

Les entreprises peuvent soumissionner pour tous les lots ou pour les lots de leurs choix.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'attribution de plusieurs lots à une seule entreprise.

ARTICLE 3 DECOMPOSITION DES LOTS

Les travaux sont décomposés en lots

code	Désignation du lot
	DEMOLITION
01	TERRASSEMENTS GENERAUX / VOILES PERIMETRIQUES / INFRASTRUCTURE
02	GROS OEUVRE BETON
03	G.O / MAÇONNERIE
03	BETON CELLULAIRE
04	PLATRERIE - ISOLATION - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS
05	CHARPENTE / COUVERTURE
06	PLOMBERIE
07	VMC
08	CHAUFFAGE ELECTRIQUE
09	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES
10	ASCENSEUR
11	MENUISERIES INTERIEURES
12	MENUISERIES EXTERIEURES
13	SERRURERIE
14	OCCULTATIONS
15	PORTE DE GARAGE
16	CHAPES
17	CARRELAGES – FAIENCES MURALES -
18	SOLS SOUPLES COLLES
19	PEINTURE - NETTOYAGES
20	MIROITERIE
21	ETANCHEITE
22	ESPACES VERTS

ARTICLE 4 DELAI D'EXECUTION

Le délai global des travaux est fixé à **12 Mois** et ne peut en aucun cas être changé.

ARTICLE 5 DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE

Le délai de validité de l'offre est fixé à quatre vingt dix jours à compter de la date limite de remise des offres

ARTICLE 6 REGLEMENT DU DOSSIER

Le dossier d'appel d'offre est à retirer après commande chez Mr SCHERMANN Stéphan

Lors du retrait du dossier, l'entreprise devra établir un chèque de cinquante deux euros hors taxes
Une facture acquittée lui sera remise.

Par voie électronique, l'entreprise peut faire une demande par courrier électronique en précisant bien son adresse électronique et l'affaire concernée pour lui transmettre le dossier
Aucun coût ne lui sera facturé.

Par téléchargement directement sur le site schermann.net à la rubrique "appel d'offre argenteuil"

ARTICLE 7 PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet en double exemplaire comprenant

L'acte d'engagement dûment complété et signé

La décomposition du prix forfaitaire et globale avec quantitatif et prix unitaire

Les plans et tous croquis de détail explicitant les offres

Une liste des sous-traitants que l'entreprise envisage de proposer à l'accord du maître d'ouvrage

Les indications sur les provenances des principales fournitures et les références des fournisseurs correspondants

Un programme d'exécution des ouvrages, indiquant la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier

Des indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés

Les références, les moyens et les certificats de qualification de leur entreprise

ARTICLE 8 CONDITION DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être remises sous double enveloppe

l'enveloppe intérieure portant la mention:

Offre pour:

**NE PAS OUVRIR CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 13 LOGEMENTS
95100 ARGENTEUIL**

Entreprise:

l'enveloppe extérieure portant la mention:

Offre pour:

**CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 13 LOGEMENTS
95100 ARGENTEUIL**

l'adresse suivante:

Mr SCHERMANN Stéphan
24 allée Jean Louis Rapinat
93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS

et devront être envoyées par la poste à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal avant le **11 juillet 2008** 18 heures

ARTICLE 9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser au Cabinet d'Architecture mandaté par le Maître d'Ouvrage